

NICE : Christian ESTROSI et Eric CIOTTI demandent la réhabilitation de la prison de NICE et l'extension de la Maison d'arrêt de GRASSE

Christian Estrosi, Eric Ciotti, Charles Ange Ginesy et Jérôme Viaud cosignent un courrier à Eric Dupont-Moretti, pour demander la réhabilitation de la prison de Nice et l'extension de la Maison d'arrêt de Grasse.



Le sujet de la prison fait débat depuis des années dans notre département. Depuis près de 30 ans, plusieurs sites pour une

nouvelle implantation ont été évoqués. Parmi eux, certains à dimension économique n'ont pas vocation à accueillir une prison et d'autres nécessiteraient de lourds travaux pour en faciliter l'accès. Alors que, dans le cadre du plan de relance, l'Etat va rendre des arbitrages sur la création de places de prison supplémentaires, Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Eric Ciotti, Député des Alpes-Maritimes, Charles-Ange Ginesy, Président du Département des Alpes-Maritimes et Jérôme Viaud, Maire de Grasse, ont tenu une réunion de travail permettant d'obtenir un consensus politique.

Ils ont écrit un courrier au Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Eric Dupont-Moretti, afin de lui faire part de leurs demandes :

« Nous souhaitons tout d'abord la réhabilitation de l'actuelle prison de Nice qui affiche actuellement l'un des taux de surpopulation les plus importants de France. Nous demandons également l'extension de l'actuelle maison d'arrêt de Grasse à hauteur de 500 places supplémentaires afin de répondre à la problématique de la surpopulation carcérale accompagnée d'un plan ambitieux sur l'engagement de l'Etat.

Nous sommes pleinement conscients des enjeux qui touchent actuellement les prisons et les maisons d'arrêt dans notre pays. Le besoin de création de places de prison est réel. Il est temps d'accroître notre capacité carcérale pour faire face à l'augmentation de la délinquance en assurant l'exécution des peines, de rendre décentes les conditions de détention des prisonniers et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents de l'administration pénitentiaire. »